

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMIENS

Séance du jeudi 14 septembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 55

Date de la convocation (affichée à la porte de la mairie d'Amiens et adressée aux conseillers) : 08/09/2017

Début de la séance : 18 heures 13

Fin de la séance : 22 heures 55

Nombre de votants : 55

Le compte-rendu analytique de la séance du jeudi 14 septembre 2017
sera affiché à la mairie d'Amiens le 22/09/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance présidée par : B.FOURE

Objet : compte rendu analytique

Membres présents : Mme FOURÉ, M. GEST, Mme DELÉTRÉ, M. MERCUZOT, Mme BEN MOKHTAR, M. JARDÉ, Mme BRUNEL, MM. FRADCOURT, DUFLOT, Mme ALLAIS, M. BOURGOIS, Mme RODINGER, M. DOMISE, Mme DEVÈZE, M. LORIC, Mme HAMADI, MM. THEVENIAUD, RIFFLART, Mme ROY, M. FOUCAULT, Mme BOUCHEZ, M. CLAISSE, Mmes BUDYNEK, BOHAIN, M. DESCHAMPS, Mme LE CLERCQ, M. MENDÈS BORGÈS, Mme GARDEZ, M. SAVREUX, Mme DEVAUX, M. PIGOUT, Mmes THUILOT, LAVALLARD, MAKDASSI-FARKOUH, M. DÈCLE, Mme MODESTE, M. BEAUVARLET, Mme LION-LEC, M. LESSARD, Mme LEPRESLE, M. ANGER, Mme BERGER, MM. BEUVAIN, CARDON, HUTIN, DUPILLE, Mme BOUVET, MM. SÉRY, MONTIGNY.

Membres empêchés :

Mme VERRIER (pouvoir à M. JARDÉ), M. STENGEL (pouvoir à M. PIGOUT), M. HERNANDEZ (pouvoir à Mme LE CLERCQ), Mme ANNOOT (pouvoir à M. LESSARD), M. DELARUE (pouvoir à Mme HAMADI), Mme GUÉROULT (pouvoir à Mme BOHAIN).

Mme BOHAIN est arrivée à 18h15 (point n°3). Mme MAKDASSI-FARKOUH (pouvoir à Mme MODESTE) est arrivée à 18h18 (point n°3). Mme DEVAUX est arrivée à 18h19 (point n°3). MM. FRADCOURT et DOMISE sont arrivés à 18h21 (point n°3). M. DUFLOT est arrivé à 18h23 (point n°3). Mme DELÉTRÉ est arrivée à 18h43 (point n°3). Mme DEVÈZE (pouvoir à Mme LAVALLARD) est arrivée à 19h03 (point n°3). Mme ALLAIS est arrivée à 20h12 (point n°10).

M. SÉRY a quitté la séance à 19h50 (point n°7). MM. JARDÉ et FRADCOURT ont

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMIENS

Séance du jeudi 14 septembre 2017

quitté la séance à 20h39 (point n°15). M. FOUCAULT a quitté la séance à 21h35 (point n°37). M. THÉVENIAUD a quitté la séance à 21h55 (point n°44). M. MONTIGNY a quitté la séance à 22h38 (point n°50). M. DUPILLE et Mme BOUVET ont quitté la séance à 22h43 (point n°53).

La séance est ouverte à 18h13.

1 - Délégations de vote.

Mme Annie VERRIER a donné pouvoir à M. Olivier JARDÉ,
M. Hubert DELARUE a donné pouvoir à Mme Sonia HAMADI,
Mme Pascaline ANNOOT a donné pouvoir à M. Jacques LESSARD,
M. Julien HERNANDEZ a donné pouvoir à Mme Nathalie LE CLERCQ,
M. Clément STENGEL a donné pouvoir à M. Patrick PIGOUT,
Mme Caroline GUÉROULT a donné pouvoir à Mme Caroline BOHAIN.

2 - Désignation des secrétaires de séance.

L'assemblée a désigné M. MONTIGNY en qualité de secrétaire et M. DÉCLE en tant que secrétaire-adjoint.

Adopté à l'unanimité

3 - Communications du Maire.

→ Mme le Maire a invité les conseillers à se prononcer sur l'ajout, à l'ordre du jour de la séance, d'un dossier en procédure d'urgence, qui concernait l'attribution d'une subvention à la fondation des Architectes de l'urgence suite au passage de l'ouragan Irma sur les îles de Saint- Martin et de Saint-Barthélemy.

Adopté à l'unanimité

→ Mme le Maire a informé l'assemblée qu'elle avait reçu deux vœux déposés par Monsieur Jacques LESSARD pour les groupes Communiste, Républicain et Citoyen, Socialiste et Ecologiste, et qu'ils seraient donc évoqués en fin de séance.

→ Il a été rappelé que la prochaine séance de conseil se tiendrait le jeudi 26 octobre à 18 heures.

→ Mme le Maire a confirmé l'envoi, par message électronique, du règlement du dispositif « Pass' ton permis » qui a fait l'objet de quelques adaptations suite aux échanges qui se sont déroulés en commissions de travail, affaires sociales et finances. Ce document modifié a été soumis à l'approbation de l'hémicycle. Mme le Maire a saisi l'occasion pour faire remarquer que le travail effectué en commission n'était pas vain ; ce sont vraiment des lieux de discussions et les suggestions qui y sont faites, lorsqu'elles sont fondées et recevables, peuvent être prises en compte comme cela a été le cas sur ce dossier.

→ Mme le Maire a précisé que le point 49 de l'ordre du jour ne serait traité qu'après le point 52, pour une logique de procédure.

→ **3.1. Eau. Autorisation. Arrêté préfectoral complémentaire du 27 juin 2017 relatif à l'aménagement de la véloroute Vallée de Somme.**

Comme le prévoit la réglementation, les élus ont été destinataires de l'arrêté préfectoral complémentaire du 27 juin dernier relatif à l'aménagement de la véloroute vallée de la Somme et plus particulièrement à la tranche de travaux 2017 concernant les sections Amiens, Blangy-Tronville / Vecquemont et Étinehem-Méricourt / La Neuville-les-Bray.

→ **3.2. Rentrée scolaire. Semaine des 4 jours.**

Mme le Maire a passé la parole à Mathilde ROY pour qu'elle présente ce point. Un diaporama a été mis à disposition des membres de l'assemblée, via la messagerie électronique.

Retour sur la rentrée scolaire 2017

Rappel des mesures de la carte scolaire :

Retour sur la rentrée scolaire 2017
et présentation du cadre défini pour la
préparation de la rentrée 2018

Conseil Municipal du 14 septembre 2017

- Transformation de 3 classes « type » en classe « - de 3 ans » dans les écoles maternelles Schweitzer, Léo Lagrange et Avenue de la Paix.
- Une ouverture de classe à la maternelle Beauvillé
- Une ouverture de classe à l'élémentaire Voltaire
- Une ouverture de classe à l'élémentaire Condorcet (après comptage des élèves à la rentrée)



Les écoles, les élèves :

- 82 écoles
 - 34 écoles maternelles
 - 34 écoles élémentaires
 - 14 écoles primaires
- 60 % des écoles amiénoises sont situées en REP et REP+
- 10 580 élèves scolarisés (+164 /16.09.2016)
 - 4 245 en maternelles (- 4/16.09.2016)
 - 6 335 en élémentaires (+ 168/16.09.2016)

Ces effectifs sont ceux connus au 11 septembre. Comme chaque année, ces derniers seront consolidés début octobre.

Les CP dédoublés en REP+ :

- 19 écoles sont concernées
- Nous comptons 43 classes de CP de 12 écoles et 2 CP à 24 où 2 enseignants interviennent (maintien du dispositif « + de maîtres que de classe »)
- Cette disposition de l'Education Nationale a nécessité la mise à disposition de 21 salles de classe supplémentaires et a mobilisé 62 000 € (aménagement, mobilier...)



**Cadre défini pour la préparation
de la rentrée 2018**

La Ville d'Amiens a décidé de ne pas modifier l'organisation du temps scolaire et périscolaire pour la rentrée 2017.

Organisation de la consultation

- Octobre/Novembre:
 - Enquête de satisfaction auprès des familles concernant la qualité des activités développées dans les accueils périscolaires et le retour à la semaine de 4 jours
 - Questionnaire auprès des directeurs d'écoles et des enseignants concernant la mise en œuvre de la réforme et le retour à la semaine de 4 jours.
 - Enquête de satisfaction en direction des enfants fréquentant les accueils de loisirs.
- Novembre/début janvier
 - Etude et exploitation des enquêtes/questionnaires
 - Rédaction du document bilan/perspectives



- o Janvier 2018 :
 - Organisation de 5 réunions présentant le bilan de la mise en œuvre de la réforme et les perspectives pour la rentrée 2018 ;
 - Fédérations de Parents d'élèves
 - Directeurs des Accueils de loisirs
 - Directeurs d'écoles
 - Syndicats Ville
 - Syndicats Enseignant
- o Fin février/début mars :
 - Consultation des Conseils d'écoles quant au retour ou non à la semaine de 4 jours.
Devront être invités à ces conseils le directeur de l'accueil de loisirs et le coordinateur de la pause méridienne.
- o Mars/avril :
 - Décision concernant l'organisation des temps scolaires et périscolaires à retenir pour la rentrée 2018.



→ 3.3. Mise en œuvre du plan propreté.

Mme le Maire a passé la parole à Florence RODINGER pour qu'elle commente la mise en place du plan propreté. Le diaporama, dont les vues sont reprises ci-après, a été commenté :

La Ville d'Amiens a lancé début 2015 un plan propreté « Ma ville est belle, je la garde propre » comportant 35 actions destinées à améliorer le cadre de vie des habitants.

Ces actions visent à :

- Renforcer le sentiment de propreté de la ville auprès des habitants
- Sensibiliser et informer les habitants sur les bons gestes
- Améliorer l'utilisation des moyens existants et les rendre plus efficaces
- Valoriser le travail des agents
- Mener des opérations de nettoyage de grande ampleur
- Verbaliser les mauvais comportements

Bilan du Plan Propreté

Conseil municipal
Jeudi 14 septembre 2017



Favoriser une meilleure qualité de vie à Amiens en agissant sur la propreté

- Objectif 1 : Améliorer la propreté des trottoirs - (lutter contre les déjections canines, nettoyage des rues, respect des règles de sortie des bacs OM)
- Objectif 2 : Améliorer la collecte des déchets ménagers - (rappel des consignes de tri, déployer les PAV, rôle des déchetteries)
- Objectif 3 : Améliorer le cadre de vie des Amiénois(es) - (fleurrissement, communication sur les bonnes pratiques)
- Objectif 4 : Sensibiliser les Amiénois(es) au respect de la propreté

28/35 actions réalisées

Plan propreté 2015-2020



Action 1 : Mettre en place une campagne permanente de ramassage des déjections canines



Affiche Decaux 2015



Affiche Decaux 2016



Action 2 : Développer les distributeurs de sacs uniques à déjection canine et les points de collecte des sacs usagés

Nombre de distributeurs de sacs déployés à Amiens



- Déploiement des nouveaux distributeurs de sacs uniques
- Le renouvellement se poursuivra en 2018 et 2019



Action 3 : Contrôler et entretenir les canipropres



- **64** canipropres déployés à Amiens
- Nettoyés par les agents propreté 2*/mols en moyenne
- Le contrôle est régulier et fait et le nettoyage est adapté en fonction de la fréquentation



Action 4 : Créer une mission propreté assurée par les agents ASVP

Action 5 : Verbaliser les propriétaires des chiens pris en flagrant délit



- 16 agents de surveillance de la voie publique volontaires pour cette mission dédiée.
- Leurs missions : Informer, sensibiliser et verbaliser.



Action 6 : Rappeler les règles de collecte des déchets ménagers par le biais des agents ASVP chargés de la mission propreté.

Part des Amiénois respectant les règles de rentrée et de sortie des boîtes de collecte OVI

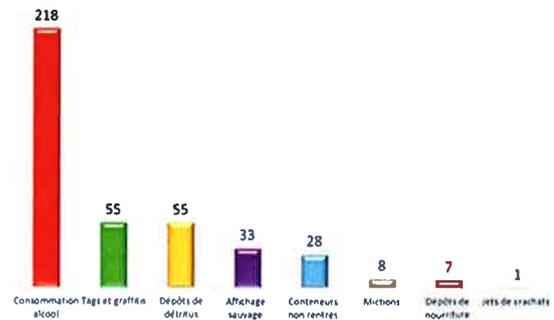
Secteur	Part des habitants rentrant leur bac OVI
Secteur Sud (St-Honoré)	96%
Secteur Nord (St-Pierre)	99%
Secteur Est (Noyon-St-Acheul)	98%
Secteur Centre	98%



28 verbalisations en 2016



Verbalisation : Quel bilan ?

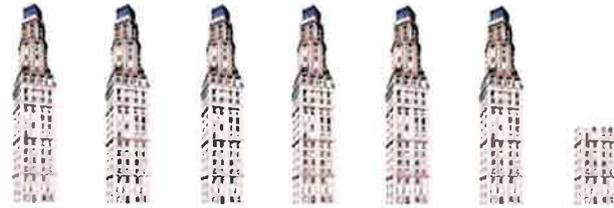


Action 8 : Ramasser tous les déchets autour des bacs

- Consigne a été donnée aux agents de collecte de ramasser l'ensemble des déchets présents sur l'espace public et de faire place nette

Action 7 : Contrôler et rappeler à l'ordre les personnes ne respectant pas le règlement de collecte.

- Possibilité pour les habitants qui ne peuvent pas rentrer leur conteneur de le rendre au service de la ville, s'ils s'engagent à déposer leur OM dans un point d'apport volontaire.



38 684 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en 2016 à Amiens (35 041 t en porte à porte – 3643 t avec les PAV)

Action 9 : Eviter les conteneurs qui débordent



Des points apports volontaires ont été installés en expérimentation sur certains secteurs de la ville. Ce dispositif est en train de s'étendre à d'autres zones en lien avec les Comités de Quartier.

Passage à des consignes de tri sélectif élargies

Collecte du papier qui augmente le tri sélectif

228 PAV OM, 139 PAV Emballages, 253 PAV Papier Installés

Action 11 : Rendre les déchèteries plus visibles et accueillantes

- Réhabilitation des 3 déchèteries : 3,5 millions € - marché lancé début 2017



Type de déchet	Tonnage en 2016
Déblais gravats	12020
Tout venant	10768
Déchets verts	7431
Bois	2118
Cartons	794
Ferailles	634
Piâtre	523
Amiante	130

Action 12 : Favoriser la collecte du verre et du textile.



Nombre de PAV installés : 419 PAV verre, 88 PAV textile

Action 15 : Augmenter les fréquences de lavage des rues les plus passantes.

Un contrôle quotidien des rues est réalisé par les agents chargés du nettoyage

Les actions de nettoyage sont adaptées en fonction des constatés établis sur le terrain

Les Opérations Propreté renforcent la fréquence de lavage et la qualité du nettoyage des espaces publics

2862 tonnes de déchets ramassés en 2016 par l'ensemble des services du nettoyage, ce qui représente la moitié du volume de la Tour Perret.



Action 17 : Remise en état des caniveaux dégradés et envahis par les herbes sauvages.



- Remplacement des caniveaux en béton par de l'enrobé jusqu'au pied de bordure
- Composition d'une équipe voirie provenant de chaque secteur, chargée de réaliser l'entretien des caniveaux, lors des opérations propreté



Action 19 : Veiller au respect de la propreté des chantiers par les entreprises.



- Action menée au quotidien par les techniciens chargés du suivi des travaux
- Contrôle concernant l'évacuation des matériaux et du nettoyage de la zone de chantier
- Surveillance sectorisée par les surveillants du domaine public qui appliquent la réglementation en cas de non-respect des dispositions prises dans les arrêtés
- Mise en demeure et facturation en cas d'intervention par nos équipes



Action 20 : Lutter contre les tags



544 m² de tags effacés au cours des Opérations Propreté

55 verbalisations en 2016 et plus de 20 pour cette année

Nombre d'interventions	
2015	2650
2016	2550



Action 21 : Mettre en place des référents propreté dans chaque comité de quartier pour signaler les dysfonctionnements en matière de propreté



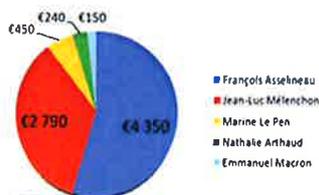
- Travail systématique avec les comités de quartier lors des Opérations propreté.
- Diffusion des informations, distribution du guide propreté et communication sur le numéro vert « allo propreté » et l'adresse mail
- Mobilisation lors de l'opération de nettoyage de la nature « Hauts-de-France propres ».



Action 22 : Faire respecter les panneaux dédiés à l'affichage public et lutter contre l'affichage sauvage

Mise en place d'une procédure de désaffichage systématique et de facturation validée au BM début 2016

Coût du désaffichage facturé aux candidats de l'élection présidentielle 2017



47 sites d'affichage libre sont présents sur la ville. Ils sont destinés à l'affichage d'opinion et à la publicité relative aux activités associatives sans but lucratif.



Action 23 : Lutter contre la prolifération des pigeons



- Lutte active contre le nourrissage des pigeons.
- 16 réclamations instruites en 2016.
- Condamnation des lieux de squat des pigeons par les services de la ville.



Action 24 : Poursuivre les actions de dératisation systématique



- 47 kms de cours d'eau traités et 525 kms de réseaux eaux pluviales et usées en 2016.
- Campagne menée 2 fois/ an, au printemps et à l'automne.
- Dératisation systématique des rues lors des Opérations Propreté.
- La distribution gratuite de raticide au public a concerné 642 personnes en 2016.



Action 25 : Valoriser le fleurissement des maisons et balcons par les habitants



- En 2017, Lancement de l'opération « Amiens je t'aime fleurie ».
- Inscriptions jusqu'au 29 septembre.
- A l'heure d'aujourd'hui 31 inscrits pour le lancement.



Action 26 : Expérimenter les « rues jardin » à fleurissement participatif

Action 27 : Maintenir le label « 4 fleurs » au concours national des villes et villages fleuris



Lancement du « permis de fleurir » cet automne.
 L'action incite les habitants à fleurir eux-mêmes leur rue grâce aux nombreux bacs déployés dans la ville par le service Espaces verts.

50 bacs installés en 2017 – 150 bacs en 2018



Action 28 : Promouvoir le concept « Amiens ville-jardin ».

Travaux en cours autour du thème « Amiens, la nature en ville »



En juin 2017, lancement d'une campagne de communication destinée à sensibiliser les habitants sur la gestion différenciée, le 0 phyto, le fleurissement participatif et l'éco-pâturage...



Action 29 : Mettre en place des campagnes de sensibilisation



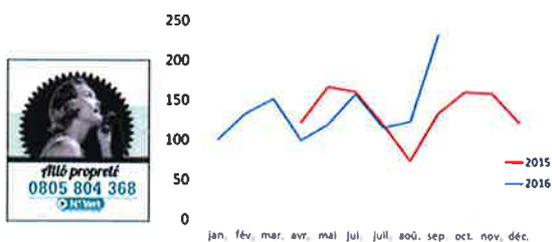
Action 30 : Diffuser un guide sur les informations pratiques en matière de propreté



En 2015, un guide pratique a été diffusé avec le JDA auprès des habitants et des comités de quartier pour sensibiliser sur les bonnes pratiques (71 000 exemplaires). Ce guide a été mis à jour en 2017.



Action 31 : Communiquer sur les numéros utiles et les informations pratiques



propreté@amiens-metropole.com
L'adresse courriel a été créée pour traiter les demandes des administrés en moins de 5 jours

Action 35 : Encourager les opérations de nettoyage de printemps et les actions ponctuelles visant à sensibiliser le public

Soutien et participation active à l'opération Som'propre en 2016 et Hauts-de-France propres en 2017

Mise en place d'une action de partenariat avec Procter et Gamble, le 12 juin 2017, plus de 400 salariés se sont associés dans la réalisation de diverses actions de grande ampleur d'embellissement de la ville

Le 7 septembre 2017, de nombreux étudiants à Amiens viendront prêter main forte aux services de nettoyage dans le cadre de l'opération « Tous unis pour la cité »

Les opérations « nettoyage de printemps » sont organisées par la Ville sur des sites emblématiques (place Gambetta en mars, St-Leu en avril, Gare et zone piétonne en septembre)

7 actions en cours de réalisation

Plan propreté 2015 - 2020

- Action 10**
- Localiser et signaler, par le service des déchets ménagers, les événements anormaux pour interventions au plus vite de l'équipe compétente
- Action 11**
- Distribuer au parc écologique les surplus de fruits des restaurants scolaires
- Action 12**
- Equiper la ville de mobilier urbain adapté (corbeilles équipées d'écogrimoire à cigarette et à double usage de tri, cendriers à proximité des bâtiments accueillant du public...)
- Action 13**
- Mise en place d'une application mobile pour recenser les poubelles noires
- Action 14**
- Lancer un concours d'idées auprès des étudiants de l'ESAD sur le thème de la sensibilisation au respect de la propreté

Action 14 : Appliquer le tri sélectif dans les salles municipales, dans les gymnases, les terrains de sport, les parcs de loisirs et dans les services municipaux.

Action 16 : Utilisation de produits naturels pour traiter les herbes sauvages.
• Le plan désherbage/enherbement est en cours d'élaboration. Un travail avec les équipes de secteur est réalisé cet été, avec un bilan en octobre sur les techniques et méthodes à employer.

Les Opérations Propreté, un véritable dispositif au service des habitants

Plan propreté 2015 - 2020

4 - Procès-verbal de la séance du 29 juin 2017. Approbation.

Le procès-verbal de la séance du 29 juin 2017 a été adopté par l'assemblée délibérante.

Adopté à l'unanimité

5 - Décisions du maire. Compte-rendu.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire a rendu compte des décisions prises entre le 27 juin et le 6 septembre 2017. Elles sont listées dans la délibération qui a été transmise au conseil.

Dont acte

6 - Demandes d'adhésion de nouvelles communes à Amiens Métropole. Avis.

Les élus de la Ville d'Amiens se sont prononcés sur la candidature des communes de Ferrières, Seux, Cardonnette, Saint-Vaast-en-chaussée, Fréchencourt, Querrieu, Vaux-en-amiénois, Rainneville et Coisy, qui souhaitent rejoindre la communauté d'agglomération Amiens Métropole.

Observations:

- Mme ANNOOT (pouvoir à M. LESSARD), MM. LESSARD, BEUVAIN et CARDON ont voté contre,
- Mme LION-LEC, M. ANGER, Mmes BERGER, LEPRESLE, M. HUTIN, Mme BOUVET, MM. DUPILLE, SERY et MONTIGNY se sont abstenus.

Adopté

7 - Commission Consultative des Services Publics Locaux. État des travaux. Période du 1^{er} avril 2014 au 31 mai 2017.

Les conseillers municipaux ont pris connaissance des travaux menés par la commission consultative des services publics locaux pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mai 2017.

Dont acte

M. Benoît MERCUZOT

8 - Actions mises en œuvre suite au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France.

Au Conseil Municipal du 10 mars 2016 figurait le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Hauts de France, portant sur les exercices 2009 et suivants. Ce rapport présentait un certain nombre de recommandations et pistes d'améliorations.

L'assemblée délibérante a pris acte du bilan des actions mises en œuvre afin de répondre aux observations émises dans le rapport de la Chambre régionale des comptes.

Dont acte

9 - Demande de subvention européenne Fonds Asile Migration Intégration (FAMI).

Les membres du conseil ont autorisé Madame le Maire à signer la demande de subvention auprès du Fonds Asile Migration Intégration. Un montant de 104 009 euros serait versé sur 3 ans à la collectivité et financerait pour partie le poste d'Agent de Développement Local d'Intégration.

Observation :

- M. DUPILLE, Mme BOUVET et M. MONTIGNY ont voté contre.

Adopté

10 - Subventions sociales. Année 2017. 2^{ème} répartition.

La Ville d'Amiens poursuit son soutien aux associations qui mènent des actions en direction des personnes les plus en difficulté par le biais de subventions sociales pour un budget global de **529 742 euros**.

Ces aides concernent notamment des associations œuvrant dans l'accompagnement des personnes en difficulté, l'aide alimentaire et l'hébergement d'urgence.

Un montant de **72 242 euros** a été réparti entre 11 associations et Madame le Maire a été autorisée à signer les conventions afférentes.

Association	Action	Montant 2017
Famille en couleurs		2 500 €
AGIR ABCD	Parrainage jeunes vers l'emploi	1 242 €
CADHRAN	Alphabétisation et accompagnement scolaire	2 500 €
Croix Rouge Française Départementale	Alphabétisation et accompagnement scolaire	10 000 €

Association	Action	Montant 2017
ALCO	Médiation numérique	1 500 €
CAPS	Médiation numérique	2 500 €
CSC ETOUVIE	Médiation numérique	5 500 €
LES FRANCAS	Médiation numérique	5 500 €
APAP	Prévention spécialisée	30 000 €

Association	Action	Montant 2017
MIEL	Médiation sociale par la lecture	1 000 €

Association	Objet	Montant 2017
CYPRES	Accompagnement au surendettement	10 000 €

Observations :

- MM. BEUVAIN, LESSARD, Mme ANNOOT (pouvoir à M. LESSARD), M. CARDON, Mmes LION-LEC, BERGER, M. ANGER, Mme LEPRESLE et M. HUTIN se sont abstenus.

Adopté

11 - Subventions sociales. Volet personnes âgées. Année 2017. 2^{ème} répartition.

La somme de **18 200 euros** a été répartie comme suit par le conseil municipal :

- **1 300 euros** au Comité de quartier Saint- Pierre,
- **1 500 euros** à UFOLEP,
- **1 500 euros** à l'Aéro-club de Picardie,
- **1 000 euros** à AGIRabcd,
- **4 900 euros** à l'ADMR,
- **8 000 euros** à Amiens Jeunes.

Adopté à l'unanimité

12 - Etouvie. L'îlot des Coursives. Projet de requalification. Définition des objectifs poursuivis et des modalités d'organisation de la concertation.

Les membres de l'assemblée ont approuvé les objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain à savoir :

- renforcer structurellement le quartier et concevoir une polarité attractive, au travers notamment de la restructuration de la galerie commerciale et de services de l'immeuble et de l'implantation de nouvelles entités au sein même de l'îlot,
- requalifier et réaménager les espaces publics afin de rétablir des continuités entre l'îlot et ses abords,
- améliorer la qualité résidentielle de l'immeuble par la requalification du pied de celui-ci et d'engager la concertation selon les modalités suivantes:
 - mise en place d'au moins une réunion publique de concertation et d'échange avec le public,
 - mise en œuvre d'au moins une réunion spécifique avec les acteurs économiques, des services publics et de l'habitat concernés,
 - parution d'au moins un article relatif à l'opération dans le journal municipal,
 - mise en place d'un dossier consultable en mairie de secteur avec mise à disposition d'un registre pour recueillir l'avis du public.

Observation :

- Mmes LION-LEC, BERGER, LEPRESLE, MM. ANGER et HUTIN se sont abstenus.

Adopté

13 - OPH d'Amiens Métropole. Acquisition de 2 maisons situées rues Champlain et Montcalm. Refinancement d'un prêt auprès du Crédit Foncier de France. Financement de Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.

Dans le cadre de l'acquisition de 2 maisons situées rues Champlain et Montcalm, l'OPH d'Amiens Métropole a contracté un prêt PLS avec un taux d'intérêt révisable indexé sur le Livret A et souhaite maintenant refinancer ce prêt par un taux fixe.

La délibération du 21 mars 2003 a été abrogée et le conseil a accordé sa garantie à l'OPH d'Amiens Métropole pour un montant total **115 471,69 euros**. Les caractéristiques financières détaillées dans la délibération ont été approuvées et Madame le Maire a été autorisée à signer la convention de garantie.

Adopté à l'unanimité

14 - OPH d'Amiens Métropole. Refinancement d'un prêt auprès du Crédit Foncier de France pour le financement de 55 logements situés cour Artus. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.

L'OPH d'Amiens Métropole a contracté un prêt PLS avec un taux d'intérêt révisable indexé sur le Livret A et souhaite refinancer ce prêt par un taux fixe.

La délibération n° 20 du Conseil Municipal du 28 février 2008 a été abrogée et le conseil municipal a accordé la garantie de la Ville d'Amiens pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **1 697 015,19 euros** destiné à financer la construction de 55 logements situés cour Artus à Amiens. La convention afférente a été approuvée et Madame le Maire a été autorisée à la signer.

Adopté à l'unanimité

15 - OPH d'Amiens Métropole. Réhabilitation de 40 logements situés résidences Condé et Leclerc. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.

L'OPH Amiens Métropole souhaite réhabiliter 40 logements situés résidences Condé et Leclerc. Les conseillers municipaux ont accordé la garantie de la collectivité pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **2 009 000 euros** souscrit par l'OPH d'Amiens Métropole auprès de la Caisse des dépôts et consignations. La convention à intervenir avec l'OPH d'Amiens Métropole a été approuvée et Madame le Maire a été autorisée à la signer.

Adopté à l'unanimité

16 - OPH d'Amiens Métropole. Secteur Guynemer et Ingres. Régularisation foncière.

Dans le cadre du Grand Projet de Ville (de 2000 à 2004) suivi du programme de rénovation urbaine (de 2005 à 2015), le secteur Nord d'Amiens a connu d'importantes transformations urbaines, et notamment la réalisation d'aménagements afin de permettre à certains îlots d'accueillir de nouvelles fonctions (commerciales, ludiques, etc.).

Suite à ces mutations, l'acquisition auprès de l'OPH d'Amiens Métropole des parcelles du secteur Guynemer et Ingres désignées en article 1 de la délibération, moyennant le prix de **18 000 euros** pour une superficie totale de 18 299 m² a été décidée ainsi que la cession, au profit de l'OPH d'Amiens Métropole des emprises à usage privatif BT n°315 et 316, moyennant l'euro symbolique, pour une superficie totale de 233 m².

À noter que les frais notariés afférents à l'acquisition sont estimés à **1 800 euros**, à la charge de la collectivité.

Adopté à l'unanimité

17 - SIP. Construction de 10 logements individuels rue Saint-Léger. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.

L'assemblée délibérante a accordé sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **1 453 813,71 euros** souscrit par la SIP HLM auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°62846 constitué de 4 lignes du prêt. La convention est approuvée et Madame le Maire a été autorisée à la signer.

Adopté à l'unanimité

18 - Rue Sully. Parcelle appartenant à IMMOCHAN. Acquisition.

La collectivité a validé l'acquisition de la parcelle boisée appartenant à la société Immochan située rue Sully et cadastrée section IW n°6 pour 19 ares et 67 centiares. Cette acquisition interviendra à l'euro symbolique et permettra de répondre à la nécessité de valoriser à terme les abords du fleuve de la Somme, sur la Zone d'Activités Montières notamment.

Adopté à l'unanimité

19 - Chemin des Hayettes. Parcelles non bâties appartenant au Conseil Départemental. Acquisitions.

Par délibération en date du 8 décembre 2016, la Ville d'Amiens a décidé d'acquérir auprès du Département de la Somme l'école élémentaire annexe de l'ex-IUFM, le gymnase, les logements de fonction libres de toute occupation et le bâtiment de restauration scolaire sis à l'arrière des locaux de l'ESPE boulevard Châteaudun moyennant l'euro symbolique.

Dans la continuité de ce projet, l'acquisition du chemin des Hayettes, (parcelles cadastrées section HT n°608, 609 et 205 à 212 à usage de parking, de voirie et d'espace vert), moyennant l'euro symbolique a été approuvé par l'assemblée délibérante. Une servitude de passage sera réalisée.

Adopté à l'unanimité

20 - Désaffectation et déclassement. Parcelle BT n°82. Partie sentier rue Watteau.

Un sentier de liaison reliant la rue Watteau à la rue Auguste Renoir a été acquis dans les années 60. La partie nord du sentier située rue Watteau aménagée est actuellement clôturée et fermée au public. Elle n'a plus d'utilité à être conservée dans le domaine public communal

Les membres du conseil municipal ont constaté la désaffectation et se sont prononcés sur le déclassement de la parcelle communale cadastrée BT n° 82 située partie sentier rue Watteau en vue de sa future mise en vente.

Adopté à l'unanimité

21 - Cession d'une partie de l'ancien sentier rue Watteau à Amiens au profit des Consorts BOUDIL.

La cession d'une partie de la parcelle communale cadastrée section BT n°82 située rue Watteau moyennant le prix de **153 euros**, aux Consorts BOUDIL, a été validée par les conseillers municipaux.

Adopté à l'unanimité

22 - Fosse au Lait. Parcelles Lot C. Cession.

Dans le cadre d'un programme qui consiste en la réalisation d'une quarantaine de grands logements « haut de gamme » en accession libre, la parcelle formant le lot C, d'une emprise d'environ 3 400 m², situé au sein de l'îlot de la Fosse au Lait à Amiens, a été cédée au groupement RIPN / Waltinvest / SCI Archipel, moyennant le prix de **964 499 euros**.

Adopté à l'unanimité

23 - Garage sis 72A, rue du Général Domon. Cession.

Les conseillers municipaux ont décidé de céder le garage situé 72A, rue du Général Domon, cadastré section AX n°542 d'une superficie de 28 m² moyennant le prix de **9 900 euros**, à Monsieur Alexandre THOMAS et Madame Stéphanie CEDARD. Cet immeuble avait été acquis par la collectivité au prix de **9 150 euros**, dans le cadre de l'aménagement du futur site Friant, mais il n'a plus, aujourd'hui, d'intérêt à être conservé dans le patrimoine communal.

Observation : M. RIFFLART n'a pas pris part au vote.

Adopté à l'unanimité

24 - Rue Moïse Delouard. Partie délaissée voirie. ADIM Nord-Picardie. Cession.

Le conseil a validé la cession à l'ADIM Nord-Picardie de la parcelle située rue Moïse Delouard, représentant un délaissé de voirie, afin de permettre la construction de 19 logements en PSLA pour la Maison du Ciel et d'une résidence étudiante comprenant 106 logements, pour un montant de **1 400 euros**.

Adopté à l'unanimité

25 - Association ALCO. Action "Activités autour du bien vivre ensemble ". Année 2017. Subvention. Convention.

Il a été décidé par les membres de l'hémicycle de verser une subvention de **5 000 euros** à l'association ALCO pour la réalisation de l'action « Activités autour du bien vivre ensemble » à Amiens. La convention précisant les modalités de versement de cette subvention a été approuvée et Madame le Maire a été autorisée à la signer.

Observation : M. DUPILLE, Mme BOUVET et M. MONTIGNY ont voté contre.

Adopté

26 - Fédération des Associations Étudiantes Picardes. Action "Citoyenneté 2.0". Subvention. Convention.

Dans le cadre du Projet Éducatif Global, une subvention de **1 500 euros** sera versée à la Fédération des Associations Étudiantes Picardes pour l'action Citoyenneté 2.0. Celle-ci vise à développer l'engagement des jeunes dans la vie de la cité et la prise de conscience des enjeux d'une réelle identité européenne. La convention correspondante a été approuvée et Madame le Maire a été autorisée à la signer.

Observation : M. DUPILLE, Mme BOUVET et M. MONTIGNY se sont abstenus.

Adopté

27 - Dispositif Pass' Ton Permis. Règlement. Charte d'engagement. Conventions types.

Comme indiqué par Madame le Maire dans les communications, le règlement du dispositif « Pass' Ton Permis » a fait l'objet d'adaptations suite aux discussions qui ont eu lieu en commission. C'est donc la version remaniée de ces documents qui a été soumise à l'approbation de l'assemblée délibérante

La mise en place du dispositif «Pass' Ton Permis» dont l'objectif est de favoriser l'autonomie et la mobilité des jeunes Amiénois, afin de faciliter leur intégration professionnelle et de lutter contre

l'insécurité routière a été adoptée par l'assemblée délibérante. Une aide de **600 euros** sera versée directement à l'auto-école en contrepartie d'un bénévolat de 60 heures dans une association ou un service de la collectivité. Le règlement de ce dispositif ainsi que la charte d'engagement et les conventions type ont été approuvées et Mme le Maire a été autorisée à les signer.

Observations :

- deux amendements concernant le règlement et le dossier de candidature ont été soumis au vote. MM. BEUVAIN, LESSARD, Mme ANNOOT (pouvoir à M. LESSARD), M. CARDON, Mme LION-LEC, MM. ANGER, HUTIN, Mmes LEPRESLE, BERGER, M. DUPILLE, Mme BOUVET et M. MONTIGNY ont voté pour. M. FOUCAULT s'est abstenu.

Rejeté

- la délibération et les pièces annexes remaniées ont été soumises au vote. MM. BEUVAIN, LESSARD, Mme ANNOOT (pouvoir à M. LESSARD), M. CARDON, Mmes LION-LEC, MM. ANGER, HUTIN, Mmes LEPRESLE, BERGER ont voté contre. M. DUPILLE, Mme BOUVET, M. MONTIGNY et Mme HAMADI se sont abstenus.

Adopté

28 - Dispositif Picardie en ligne 3D. Région Hauts de France. Convention.

La Ville d'Amiens souhaite poursuivre le partenariat avec le Conseil Régional des Hauts de France dans le cadre de la labellisation « Picardie en Ligne 3D », des points information jeunesse situés sur chacun des quatre secteurs de la Ville :

- l'Odyssée sur le secteur Nord,
- Elbeuf sur le secteur Sud,
- la Tour du Marais sur le secteur Est
- et les Coursives d'Etouvie sur le secteur Ouest.

C'est pourquoi, la convention a été approuvée par la collectivité et Madame le Maire a été autorisée à la signer. Le renouvellement de la labellisation Picardie en Ligne 3.D 2017 permettra de recevoir de la Région Hauts de France, une aide au fonctionnement de **15 640 euros** et une aide aux dépenses de salaires de **74 768,57 euros** soit un total de **90 408,57 euros**.

Adopté à l'unanimité

29 - Associations patriotiques. Subventions 2017. Seconde répartition.

1 880 euros seront répartis entre les associations patriotiques qui œuvrent à Amiens dans le cadre de cérémonies commémoratives. Ces dernières sont listées ci-dessous :

- 108^{ème} Section des Médailles Militaires : 450 €
- Amicale du Camp de Concentration de Dachau - Section Somme : 330 €
- Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur Somme : 800 €
- Promouvoir la Mémoire et la Jeunesse du Beauvaisis : 300 €

Adopté à l'unanimité

30 - Usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension et haute tension aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communication électronique. ENEDIS, ORANGE. Convention tripartite.

Dans le cadre de l'opération de déploiement de la fibre optique, le conseil municipal a approuvé et autorisé Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec les sociétés ENEDIS et ORANGE, autorisant l'installation d'ouvrages pour les services de communications électroniques, en application du Code des Postes et des Télécommunications Electroniques et du cahier des charges de distribution public d'électricité.

Adopté à l'unanimité

31 - Travaux de réalisation des effacements de réseaux basse tension. Années 2017 et 2018. ENEDIS. Convention.

La convention avec ENEDIS pour la réalisation de travaux d'effacement des réseaux basse tension pour les années 2017 et 2018 a été approuvée par l'assemblée délibérante. La participation financière reçue par la Ville d'Amiens sera au maximum de **50 000 euros** en 2017 et **40 000 euros** en 2018. Madame le Maire a été autorisée à signer la convention afférente.

Adopté à l'unanimité

32 - Aménagement des abords de la résidentialisation Calmette entre rue Fafet et boulevard de Roubaix. Fonds de concours. Convention.

Amiens Métropole a programmé en 2017 des aménagements d'accompagnement de la résidentialisation des immeubles Calmette. Le projet comprend:

- le réaménagement du trottoir en rive de la résidence,
- l'appropriation de l'espace entre le boulevard Roubaix et la résidence,
- la création d'un tronçon de voie verte,
- la rénovation des abords du giratoire de Rainneville.

Ces travaux sont évalués à **517 200 euros TTC**.

Par ailleurs, le projet de résidentialisation intègre une aire de jeux. Ainsi, la Ville d'Amiens apportera son concours à hauteur de **129 300 euros HT pour l'aménagement** et de **35 000 euros** pour l'aire de jeux.

La délibération ainsi que les conventions afférentes ont été adoptées. Mme le Maire a été autorisée à les signer.

Adopté à l'unanimité

33 - Aménagement du carrefour rue Marcel Paul, Mail Roger Salengro. Fonds de concours. Convention.

Le carrefour rue Marcel Paul / Mail Roger Salengro doit faire l'objet d'aménagements afin de pallier des difficultés de circulation. Les conseillers amiénois ont adopté le projet d'aménagement. Le montant des travaux s'élèvera à **16 000 euros**, la municipalité participera à la réalisation des travaux via un fonds de concours d'un montant de **4 000 euros**.

Adopté à l'unanimité

34 - Grande rue du Petit Saint-Jean. Aménagement réducteur de vitesse. Fonds de concours. Convention.

Amiens Métropole envisage d'aménager une écluse (dispositif de réduction de vitesse), Grande rue du Petit Saint-Jean, pour un montant estimé à **37 000 euros TTC**. Les membres de l'assemblée ont approuvé ce projet et accordé le versement d'un fonds de concours d'un montant de **9 250 euros**, soit 30% des dépenses HT comme le prévoit la réglementation en vigueur, en approuvant la convention correspondante et en autorisant Madame le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité

35 - Rue Lescouvé. Aménagement réducteur de vitesse. Fonds de concours. Convention.

Amiens Métropole souhaite aménager en 2017 une écluse rue Lescouvé, pour un montant de **7 000 euros TTC**. La participation financière de la Ville d'Amiens, de 30% des dépenses HT, estimée à **1 750 euros** est approuvée ainsi que l'aménagement. Par ailleurs, Mme le Maire est autorisée à signer la convention.

Adopté à l'unanimité

36 - Création d'un mini-giratoire. Carrefour rue de l'Agrappin - rue Voyelle. Fonds de concours. Convention.

Amiens Métropole a programmé en 2017 l'aménagement d'un mini-giratoire au carrefour rue de l'Agrappin et rue Voyelle, pour un montant de **22 000 euros**. La commune d'Amiens, conformément aux possibilités offertes par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, a validé sa participation au financement des travaux à hauteur de 30% des dépenses HT, soit **5 500 euros**. Le projet d'aménagement et la convention de fonds de concours sont également approuvés et Madame le Maire est autorisée à la signer.

Adopté à l'unanimité

37 - École élémentaire Châteaudun. Externalisation de l'Unité d'Enseignement de l'Etablissement Médico-Educatif (EME) Henry DUNANT. Convention.

L'école élémentaire Châteaudun met à disposition une classe pour accueillir l'externalisation de l'unité de l'EME Henry DUNANT.

Cette Unité d'enseignement externalisée, qui permet la scolarisation d'enfants présentant un déficit intellectuel et /ou atteints de troubles du spectre autistique, existe actuellement dans les locaux de l'EME.

Ce projet répond à l'instruction du 23 juin 2016 qui prévoit l'externalisation d'unités d'enseignement localisées dans des établissements et services médico-sociaux pour enfants handicapés, vers des écoles ordinaires. Il s'agit de mettre en place un dispositif en faveur d'une école plus inclusive.

L'externalisation de cette unité suppose la mise en place d'une nouvelle organisation pour l'établissement, liée à l'utilisation de locaux scolaires dans l'école Châteaudun, au transport des élèves assuré par l'EME ou à la présence de personnel médico-social de l'EME dans la classe.

C'est pourquoi, la convention à intervenir a été adoptée et Madame le Maire autorisée à la signer.

Adopté à l'unanimité

38 - Indemnité des Directeurs d'écoles pour la réalisation de tâches administratives et organisationnelles. Année scolaire 2017/2018. Convention.

Le conseil municipal a adopté la convention relative à l'indemnité versée aux directeurs d'écoles pour les tâches administratives demandées par la ville durant l'année scolaire 2017-2018, et autorisé Madame le Maire à la signer.

Le forfait annuel de 100 heures pour travail administratif est basé sur le taux horaire de surveillance paru dans le bulletin officiel du ministère de l'éducation. Les heures complémentaires pour l'organisation des études sont rémunérées sur la base du Bulletin officiel du ministère de l'éducation également. Ces taux ont évolué en fonction de la revalorisation du point d'indice de 1,2 %. Les crédits représentent un montant de **568 000 euros**.

Adopté à l'unanimité

39 - Fête de Noël des écoles. EPCC Pôle National du Cirque et des Arts de la Rue. Année 2017. Convention.

Chaque année la Ville d'Amiens offre aux élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques et privées, un spectacle de cirque pour la fête de Noël. Cette année, l'objectif est de créer un spectacle pédagogique qui sera assuré par l'EPCC Pôle National du Cirque et des Arts de la Rue et une soirée de gala.

La convention qui définit les modalités pratiques et d'organisation de la fête de Noël des écoles a été approuvée par la collectivité et Mme le Maire est autorisée à la signer. Il s'agira du spectacle "Le Château des Carpathes", librement inspiré du roman de Jules Verne.

À noter que la Ville d'Amiens participera au financement de ce travail de création et de représentations pour un montant de **90 000 euros**, comme en 2016.

Adopté à l'unanimité

40 - Fête de Noël des écoles. Participation financière. Communes Amiens Métropole et Hors Amiens Métropole. Année 2017. Convention type.

Chaque année, la Ville d'Amiens organise un spectacle en direction des écoles maternelles et élémentaires publiques et privées d'Amiens pour la fête de Noël. Plusieurs écoles des communes de la métropole et extérieures à la communauté d'agglomération participent à cette opération.

La convention type relative aux modalités pratiques concernant l'accueil des élèves des communes et établissements extérieurs et fixant la participation financière des communes à **9 euros** par enfant, montant identique à celui de l'année précédente a été approuvée par la collectivité et Mme le Maire est autorisée à la signer.

Adopté à l'unanimité

41 - Relocalisation des structures petite enfance municipales dans les anciens locaux de l'école maternelle « Au bord de l'eau ».

Les membres de la collectivité ont approuvé le projet relatif à la relocalisation des structures petite enfance municipales dans les anciens locaux de l'école maternelle « Au bord de l'eau » et le lancement d'une consultation pour la réalisation d'une étude de programmation, selon la procédure adaptée.

Madame le Maire est autorisée à solliciter l'aide de cofinanceurs et à demander le commencement anticipé de l'opération.

Le coût prévisionnel d'investissement du projet de **1 500 000 euros TTC** est validé par les conseillers municipaux et Madame le Maire est autorisée à signer tous les actes afférents aux cofinancements sollicités et à déposer, le cas échéant, les demandes d'autorisation de construire ou d'installations et de travaux divers et à signer tous actes à intervenir.

Adopté à l'unanimité

42 - Réserve de berceaux à destination des enfants d'agents du Ministère de l'Économie et du Ministère de l'Action et des Comptes publics dans les structures de la petite enfance gérées par la Ville. Convention. Renouvellement.

Le renouvellement de la convention de réserve de 2 berceaux à intervenir avec le ministère de l'Économie et le Ministère de l'Action et des Comptes publics dans les structures de la petite enfance gérées par la ville est adopté et l'assemblée a autorisé Madame le Maire à signer la convention. Une recette de **13 200 euros** est à prévoir.

Adopté à l'unanimité

43 - Recyclerie des Astelles. Don de matériel en inox. Approbation.

La Ville d'Amiens a validé le don d'une grosse machine en inox inutilisable et actuellement stockée dans les locaux de la Cuisine Centrale à la Recyclerie des Astelles et ce, à titre gracieux. Ce don assimilé à une subvention en nature est estimé à environ **375 euros** sur la base d'1,5 euro le kilo d'inox.

Adopté à l'unanimité

44 - Concours Label Amiens 2017. Remise des prix.

L'attribution des différents prix aux lauréats du Label Amiens 2017 est approuvée ainsi que l'organisation selon les mêmes modalités de ce concours en 2018.

Les 5 lauréats sont :

- Dans la catégorie « Nouvelle Enseigne » : FLEURIDEE (un droit de communication, un diplôme, une exonération de droit de voirie à savoir 100 € en 2016, un bon de 150 euros HT à valoir sur un encart publicitaire sur les supports de la Fédération des commerçants (offert par la Fédération des commerçants)).
- Dans la catégorie « Actualité » : OPTIQUE 3000 (un droit de communication, un diplôme, 200 tickets parking, un bon de 150 euros HT à valoir sur un encart publicitaire sur les supports de la Fédération des commerçants (offert par la Fédération des commerçants)).
- Dans la catégorie « Fier d'être Amiénois » : CARNET DE VOYAGES (un droit de communication, un diplôme, 200 tickets parking, un bon de 150 euros HT à valoir sur un encart publicitaire sur les supports de la Fédération des commerçants (offert par la Fédération des commerçants)).
- Dans la catégorie « Originalité » : WANDERLUST (un droit de communication, un diplôme, 200 tickets parking, un bon de 150 euros HT à valoir sur un encart publicitaire sur les supports de la Fédération des commerçants (offert par la Fédération des commerçants)).
- Dans la catégorie « Prix spécial » : MUSE (un droit de communication, un diplôme, 200 places de parking, un bon de 150 euros HT à valoir sur un encart publicitaire sur les supports de la Fédération des commerçants (offert par la Fédération des commerçants)).

Adopté à l'unanimité

45 - Associations ACIP, Cardan et Maison des familles. Occupation annuelle d'un local collectif résidentiel situé au 27, rue Condorcet. Conventions.

Le conseil de la Ville d'Amiens a adopté la mise à disposition pour les associations ACIP, Le Cardan et Fondation d'Auteuil - Maison des familles, d'un local collectif résidentiel situé au 27, rue Condorcet, pour une durée d'une année.

Ce prêt sera consenti à titre gracieux, assimilable à une subvention en nature (la valeur locative du local étant estimée à **2 133 euros**). En revanche, ces associations devront s'acquitter d'un forfait de charges annuel de **100 euros** chacune permettant de couvrir les charges d'eau, d'électricité et de maintenance du local.

Les conventions à intervenir avec ces trois associations ayant pour objet de déterminer les droits et obligations de chacune sont également approuvées et Madame le Maire est autorisée à les signer.

Adopté à l'unanimité

46 - Espace Citoyenneté. Subventions aux associations. Année 2017. 2^{ème} répartition.

Les associations énumérées ci-dessous ont sollicité l'attribution d'une subvention afin de développer des actions dans le cadre de thématiques relevant de la promotion de la citoyenneté et de l'accès au droit. Les subventions versées concernent pour cette deuxième répartition 2017, le renouvellement d'une action déjà menée depuis plusieurs années par l'association Flash Our True Colors (Lutte contre l'homophobie).

3 074 euros sera versé à l'association Flash Our True Colors et **3 000 euros** à l'association de prévention routière pour sa nouvelle action (subvention exceptionnelle de rééquipement).

Adopté à l'unanimité

47 - Quartier Saint-Pierre. Instauration d'un stationnement résidentiel.

À l'aube de l'arrivée des étudiants (environ 4 000) sur le site de la Citadelle, il y a lieu de réglementer le stationnement dans ce faubourg du centre-ville.

C'est pourquoi, les élus de la Ville d'Amiens ont validé l'instauration d'un stationnement payant résidentiel ainsi qu'une zone bleue dans le quartier Saint-Pierre qui prendra effet au 1^{er} septembre 2018. L'ensemble des rues comprises à l'intérieur du périmètre formé par l'Avenue du Général DE GAULLE, la rue Robert SCHUMANN, la route de Doullens, la rue Lucien LECOINTE, la rue Roland DOUAY, la rue Léon DUPONTREUE, la contre-allée Ouest du boulevard BEAUVILLÉ, la rue MASSEY, la rue Éloi MOREL, la rue des Bonnards et le boulevard des CELESTINS est concerné par le stationnement payant résidentiel. À l'intérieur de cette zone, le stationnement est payant pour l'ensemble des usagers, à l'exception des riverains – résidents, qui justifient de leur statut par apposition d'un macaron sur leur véhicule. Le nombre des places concernées est de 1500.

Un stationnement de courte durée est instauré chaussée Saint-Pierre, au droit des commerces avec 50 places concernées.

Observations :

- M. DUPILLE a déposé l'amendement suivant :

« Article 5 de la délibération : après « à l'exception des riverains-résidents » ajouter « et des employés des commerces et entreprises riverains ».

M. DUPILLE, Mme BOUVET et M. MONTIGNY ont voté pour. M. HUTIN, Mmes LEPRESLE, LION-LEC, M. ANGER, Mmes BERGER, ANNOOT (pouvoir à M. LESSARD), MM. LESSARD et CARDON n'ont pas pris part au vote.

Rejeté

- Sur la délibération initiale : M. HUTIN, Mmes LEPRESLE, LION-LEC, M. ANGER, Mme BERGER, M. DUPILLE, Mme BOUVET et M. MONTIGNY ont voté contre. MM. LESSARD, CARDON et Mme ANNOOT (pouvoir à M. LESSARD) se sont abstenus.

Adopté

48 - Quartier Saint-Maurice. Instauration d'un stationnement résidentiel.

Le site de la Citadelle va bientôt accueillir 4 000 étudiants. L'instauration d'un stationnement payant résidentiel dans le quartier Saint-Maurice est décidé par le conseil municipal. Le stationnement payant concerne 700 places et sera limité à 4 heures, aux horaires du centre-ville, gratuit le samedi, ainsi que pendant les mois de juillet et d'août. Un tarif spécifique sera instauré pour les étudiants sur la rue Montesquieu. La date d'application est fixée au lundi 30 octobre 2017.

Observations :

- M. DUPILLE a déposé l'amendement suivant :

« Article 3 de la délibération : après « à l'exception des riverains-résidents » ajouter « et des employés des commerces et entreprises riverains ».

M. HUTIN, Mmes LEPRESLE, LION-LEC, M. ANGER, Mme BERGER, M. DUPILLE, Mme BOUVET et M. MONTIGNY ont voté contre.

Rejeté

- Sur la délibération initiale : M. HUTIN, Mmes LEPRESLE, LION-LEC, M. ANGER, Mme BERGER, M. DUPILLE, Mme BOUVET et M. MONTIGNY ont voté contre.

Adopté

50 - BHNS. Acquisitions de parcelles Chemin du Mont Thomas.

Dans le cadre du projet BHNS, la Ville d'Amiens est autorisée à acquérir une emprise de 133 m² environ à prendre dans la parcelle cadastrée section HP n°342 appartenant à l'Association Diocésaine d'Amiens, ainsi que l'acquisition d'une emprise de 2 140 m² environ à prendre dans les parcelles cadastrées section HP n°343 et 344 appartenant à l'Association L'Immobilière d'Amiens moyennant l'euro symbolique.

Adopté à l'unanimité

51 - BHNS. Complexe sportif Vallerey. Démolition de l'ex-logement de fonction.

Dans le cadre des travaux liés au BHNS, l'ex-logement de fonction du centre sportif Georges VALLEREY construit sur le parking de la piscine rue Alexandre DUMAS nécessite d'être démoli.

Le conseil communautaire de la semaine prochaine devrait prononcer le retrait de l'intérêt communautaire de la parcelle en cause.

Ainsi, sous réserve de ce retrait, la déconstruction de l'immeuble sur la parcelle cadastrée section HP N° 372 est approuvée et Madame le Maire est autorisée à signer tout document y afférent, notamment le dossier de permis de démolir. Le coût est estimé à **23 000 euros TTC**.

Adopté à l'unanimité

52 - BHNS. Cité scolaire. Démolition de la loge Sud.

Toujours dans le cadre des travaux d'aménagement nécessaires à la réalisation des lignes de bus à haut niveau de service et des parking relais de la Licorne et de l'IUT à Amiens, la Ville d'Amiens est autorisée à déconstruire l'immeuble situé rue Alexandre Dumas, sur la parcelle cadastrée section HP N°372, correspondant à l'ex-logement de gardien situé à la sortie sud de la cité scolaire.

Madame le Maire est autorisée à signer tous documents y afférents, et notamment le dossier de permis de démolir.

Adopté à l'unanimité

49 - BHNS. Cession de la parcelle cadastrée HP 372 pour la construction de la voirie.

Dans le cadre du projet BHNS, la Ville d'Amiens prévoit des travaux de démolition de l'ex-loge sud du gardien de la Cité Scolaire. Cette parcelle sera destinée à la construction de la voirie du futur réseau métropolitain.

Pour ce faire, la cession de la parcelle cadastrée section HP n°372 sise rue Alexandre Dumas à Amiens, au profit de la communauté d'agglomération Amiens Métropole est approuvée.

Le prix de la cession intégrera les coûts de démolition de la loge sud et de l'ex-logement de fonction du complexe sportif Vallerey tous deux implantés sur cette parcelle. Madame le Maire est autorisée à signer tout acte y afférent.

Adopté à l'unanimité

53 - Fondation des architectes de l'urgence. Subvention exceptionnelle suite au passage de l'ouragan "Irma" à Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Au lendemain du passage sur les îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy de l'ouragan « Irma », le créateur de la fondation Architectes de l'urgence, Patrick Coulombel, a insisté sur la nécessité d'entamer rapidement la reconstruction "pérenne" des bâtiments détruits. La Ville d'Amiens n'a pu rester insensible à cette demande de soutien. C'est pourquoi, une aide exceptionnelle de 5 000 euros sera versée à cette O.N.G. installée localement.

Adopté à l'unanimité

54 - Vœux / Questions orales.

Mme le Maire a passé la parole à M. LESSARD qui a présenté le vœu intitulé « Proposition de vœu relatif à l'inscription de la pose de la première pierre de la cathédrale d'Amiens au calendrier des commémorations nationales ».

« Cher(e)s collègues,

L'année 2020 marquera l'anniversaire des huit cents ans écoulés depuis la pose de la première pierre de la cathédrale d'Amiens, monument deux fois inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

L'évènement que représente, huit siècles après, le début de la construction de cet édifice prestigieux mérite de figurer parmi les commémorations culturelles reconnues par l'Etat et devrait être activement soutenu par les institutions et les collectivités.

L'éclat et le rayonnement qui doivent être associés à ce projet, son succès auprès de la population, nécessitent d'être anticipés par les différents acteurs, ainsi que de recevoir le plus large soutien.

Dans ce sens, un courrier avait été adressé à la Direction Régionale des Affaires Culturelles afin de faire entrer cet évènement dans le calendrier des commémorations nationales pour l'année 2020. Une réponse a été apportée le mois dernier, nous invitant à diriger cette demande à la Mission aux Commémorations nationales rattachée au Service interministériel des Archives de France.

Le Haut-Comité des Commémorations nationales, chargé d'établir la liste des événements prévus pour l'année 2020, rendra son arbitrage en 2018.

Dans le but d'appuyer cette démarche, nous nous proposons d'associer l'ensemble du conseil municipal à ce vœu, afin de nous donner toutes les chances de voir aboutir cette demande et dès lors de l'adresser à la Mission aux Commémorations nationales :

« Le conseil municipal d'Amiens demande à l'Etat, dont la cathédrale d'Amiens est la propriété, et au Haut-Comité des Commémorations nationales, l'inscription des huit cents ans de la pose de la première pierre de la cathédrale d'Amiens, sur la liste des événements prévus pour l'année 2020 ».

Adopté à l'unanimité

Mme le Maire a passé la parole à M. BEUVAIN qui a présenté un vœu « relatif à la réduction du nombre de contrats aidés ».

« A la recherche d'économies à réaliser, le gouvernement s'est attaqué cet été à différentes mesures sociales, dont les contrats aidés qui permettent pourtant à des centaines de milliers de personnes de sortir du chômage. Si 459 000 contrats aidés ont été signés par des personnes éloignées de l'emploi en 2016, seuls 310 000 le seront en 2017 et 200 000 en 2018, selon les annonces récentes du Premier ministre.

Cette position est d'autant plus paradoxale que le taux de chômage vient d'augmenter en juillet. Plus de 3,5 millions de nos concitoyens sont toujours totalement privés d'emploi, 2,5 millions d'entre eux depuis plus d'un an. Si des signaux de reprise économique sont apparus, ils ne se traduisent pas, dès aujourd'hui, par des créations d'emploi suffisantes.

Les contrats aidés sont une formidable richesse pour notre société. Ces emplois participent en effet au développement social et économique de territoires marqués par le chômage de masse, le déclin industriel et la pénurie d'emplois disponibles. Amiens et sa métropole sont au cœur de ces problématiques.

Grâce à ces contrats, nombre d'associations, mais aussi de collectivités locales, peuvent mener à bien leurs missions d'intérêt général, telles que la solidarité de proximité, les activités périscolaires et l'éducation populaire, l'aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées, l'accès au sport, aux loisirs et à la culture ou encore des pans entiers de la transition écologique. De plus, pour beaucoup de chômeurs, en particulier les jeunes peu ou pas qualifiés, les personnes en situation de handicap et les chômeurs de longue durée, être recruté par une entreprise est aujourd'hui un objectif hors de portée. Beaucoup vivent la pauvreté depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, avec ses conséquences dramatiques : diminution des ressources, sous-alimentation et problèmes de santé inhérents, habitat précaire et indigne, perte de l'estime de soi. Autant de souffrances et d'obstacles au retour à l'emploi durable.

La situation de la ville d'Amiens ne fait pas exception au constat national. Plusieurs associations d'intérêt général, comme le Secours Populaire, la Banque Alimentaire ou les Restaurants du Cœur nous ont fait part de leurs inquiétudes vis-à-vis de ce déclin des contrats aidés. Elles estiment que cela pourrait affecter, dès cette année, leur capacité à mener à bien leur

campagne d'hiver. Notamment de leur capacité à distribuer des repas chauds, comme cela a été dit dans d'autres départements.

De plus, dans notre collectivité, 110 emplois sont concernés pour le nettoyage, la gestion des espaces verts et les écoles.

Vu les constats ci-dessus, nous demandons :

- Un diagnostic de la MAAM sur l'impact de cette suppression sur les associations amiénoises.*
- Que l'État prenne en compte notre inquiétude sur l'impact pour notre collectivité et les associations de notre territoire, avec pour objectif d'infléchir son projet de réduction drastique du nombre de contrats aidés, dangereux pour la pérennité des missions d'intérêt général du secteur associatif comme du maintien de plusieurs missions de services publics. »*

Un amendement a été proposé consistant à supprimer les deux premiers paragraphes du vœu.

L'amendement a été adopté à l'unanimité.

La version finale du vœu, reprise ci-dessous, a été soumise au vote :

« Les contrats aidés sont une formidable richesse pour notre société. Ces emplois participent en effet au développement social et économique de territoires marqués par le chômage de masse, le déclin industriel et la pénurie d'emplois disponibles. Amiens et sa métropole sont au cœur de ces problématiques.

Grâce à ces contrats, nombre d'associations, mais aussi de collectivités locales, peuvent mener à bien leurs missions d'intérêt général, telles que la solidarité de proximité, les activités périscolaires et l'éducation populaire, l'aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées, l'accès au sport, aux loisirs et à la culture ou encore des pans entiers de la transition écologique. De plus, pour beaucoup de chômeurs, en particulier les jeunes peu ou pas qualifiés, les personnes en situation de handicap et les chômeurs de longue durée, être recruté par une entreprise est aujourd'hui un objectif hors de portée. Beaucoup vivent la pauvreté depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, avec ses conséquences dramatiques : diminution des ressources, sous-alimentation et problèmes de santé inhérents, habitat précaire et indigne, perte de l'estime de soi. Autant de souffrances et d'obstacles au retour à l'emploi durable.

La situation de la ville d'Amiens ne fait pas exception au constat national. Plusieurs associations d'intérêt général, comme le Secours Populaire, la Banque Alimentaire ou les Restaurants du Cœur nous ont fait part de leurs inquiétudes vis-à-vis de ce déclin des contrats aidés. Elles estiment que cela pourrait affecter, dès cette année, leur capacité à mener à bien leur campagne d'hiver. Notamment de leur capacité à distribuer des repas chauds, comme cela a été dit dans d'autres départements.

De plus, dans notre collectivité, 110 emplois sont concernés pour le nettoyage, la gestion des espaces verts et les écoles.

Vu les constats ci-dessus, nous demandons :

- *Un diagnostic de la MAAM sur l'impact de cette suppression sur les associations amiénoises.*
- *Que l'État prenne en compte notre inquiétude sur l'impact pour notre collectivité et les associations de notre territoire, avec pour objectif d'infléchir son projet de réduction drastique du nombre de contrats aidés, dangereux pour la pérennité des missions d'intérêt général du secteur associatif comme du maintien de plusieurs missions de services publics. »*

Adopté à l'unanimité

Madame le Maire a donné rendez-vous aux membres du Conseil Municipal le 26 octobre prochain. L'ordre du jour concernera principalement le débat d'orientations budgétaires. Elle a levé la séance à 22H55.

Madame le Maire

Brigitte FOURÉ